

Formation à la conduite des Engins de chantier

R482

La formation au CACES® R482 pour la conduite des engins de chantier constitue un bon moyen pour l'employeur de se conformer aux obligations en matière de contrôle des connaissances et du savoir-faire, pour la conduite en sécurité de l'engin de chantier concerné.

Présentiel - Synchron

Objectifs

Être capable conformément au référentiel de compétences **R482** de la CNAM d'appliquer sur le **plan théorique** et **pratique** les **règles de sécurité** inhérentes aux **engins de chantier**

Les + métier

La formation Securit'Up au CACES® R482 de la catégorie appropriée constitue un bon moyen pour l'employeur de se conformer, pour ses salariés, aux obligations pour la conduite en sécurité de l'engin de chantier concerné.

Public Visé

Toute personne amenée à conduire des engins de chantier

Pré Requis

- Avoir 18 révolus
- Compréhension du français
- Etre obligatoirement muni des EPI adaptés à la formation
- Il est recommandé que l'employeur s'assure de l'aptitude médicale du salarié à conduire un engin de chantier avant de s'engager dans un processus de formation et de test CACES®.

Objectifs pédagogiques et d'évaluation

Apporter les compétences nécessaires à la conduite de l'engin de chantier concerné en situation de travail
Transmettre les connaissances théorique et le savoir-faire pratique nécessaire à la conduite en sécurité de l'engin de chantier concerné
Communiquer les informations relatives aux risques liés à son utilisation

Parcours pédagogique

Formation théorique : Pour toutes les catégories

- Connaissance générales : rôles et responsabilités, acteurs en prévention des risques professionnels et leur rôle, les différents types d'engins de chantier
- Technologie et stabilité des engins de chantier : les caractéristiques fonctionnelles et conditions d'utilisation courantes, les différents organes de service et dispositifs ainsi que leur rôle
- Exploitation des engins de chantier : les risques et les moyens permettant de les prévenir
- Circulation des engins de chantier : connaître les règles de circulation applicables aux engins de chantier
- Connaître les opérations de fin de poste et de maintenance

Formation pratique :

- Catégories A - B1 - C1 - D - F - G : Prise de poste et mise en service : vérifier la présence et la validité des documents réglementaires et savoir les exploiter
- Catégorie F : Adéquation : Abaque de charge, capacité du chariot, s'assurer de l'adéquation du chariot à la manutention à réaliser
- Catégorie A - B1 - C1 - D - F - G : Conduite et circulation
- Catégorie A - B1 - C1 - D - F - G : Travaux de base
- Catégorie A - B1 - C1 : Opération de levage
- Catégorie A - G : Chargement déchargement sur un porte-engins
- Catégories A - B1 - C1 - D - F - G : Fin de poste et maintenance

Méthodes pédagogiques

Formation théorique :

- Salle de formation équipée
- Support de cours

Formation pratique :

- Site d'évolution conforme aux exigences CACES®

Qualification Intervenant·e·s

Formateurs et testeurs expérimentés

Méthodes et modalités d'évaluation

En application de la recommandation R482, chaque candidat ayant réalisé les tests théorique (QCM) et pratique(s) se verra délivrer un Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES®) sur la (les) catégorie(s) concernée(s) d'une validité de 10ans. Les épreuves théoriques permettant l'évaluation des connaissances pour la conduite en sécurité des engins de chantier sont réalisées à partir des fiches de l'annexe A3/1 de la recommandation R482. Le test correspondant est impérativement rédigé en français. Pour les salariés qui éprouvent des difficultés de compréhension de la langue française écrite, les questions du test peuvent être énoncées à voix haute dans cette même langue. La réussite aux épreuves théoriques nécessite l'obtention : d'une note minimale de 70/100 à l'ensemble du test ET d'une note supérieure ou égale à la moyenne pour chacun des thèmes évalués. La réussite aux épreuves pratiques nécessite l'obtention : d'une note minimale de 70/100 à l'ensemble du test ET d'une note supérieure ou égale à la moyenne pour chacun des thèmes évalués ET d'une note supérieure à zéro pour chacun des points d'évaluation du barème. Si le salarié échoue uniquement à une partie du test (théorique ou pratique) il garde pendant 12 mois le bénéfice de la partie réussie. Il peut donc dans ce délai, sous réserve de poursuivre avec le même OTC, obtenir le CACES® en repassant uniquement, après une formation adaptée, la partie du test à laquelle il a échoué. Suite à l'obtention d'un premier CACES® (dit CACES® initial) le salarié garde pendant 12 mois le bénéfice de la partie théorique, ce qui lui permet dans ce délai - sous réserve de présentation du CACES® initial - d'obtenir un CACES® d'une autre catégorie de la même famille d'équipements en passant uniquement la partie pratique

Modalités d'accessibilité handicap

Pour les personnes en situation de handicap, une personne référente est disponible pour répondre à vos questions sur contact@securitup.fr ou au 04 78 90 10 71

Sanction formation

Délivrance Certificat Aptitude à la Conduite En Sécurité

Durée

21.00 Heures **3** Jours



Contactez-nous !

Bastien ROGER
Directeur de la formation

Tél. : 0478901071
Mail : contact@securitup.fr

Formation éligible au CPF. Vous pouvez vous inscrire sur Mon Compte Formation : voir descriptif détaillé ci-dessous

Descriptif détaillé RNCP / RS - France Compétences

Certificateur : INSTITUT NATIONAL RECHERCHE SECURITE - Validité certification : Date enregistrement 31/01/2025 | fin validité : 31/01/2030
A : Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 482 catégorie A : Engins compacts - RS 7040
B1 : Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 482 catégorie B1 : Engins d'extraction à déplacement séquentiel - RS 7041
B2 : Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 482 catégorie B2 : Engins de sondage/forage à déplacement séquentiel - RS 7042
B3 : Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 482 catégorie B3 : Engins rail-route à déplacement séquentiel - RS 7043
C1 : Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 482 catégorie C1 : Engins de chargement à déplacement alternatif - RS 7044
C2 : Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 482 catégorie C2 : Engins de réglage à déplacement alternatif - RS 7045
C3 : Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 482 catégorie C3 : Engins de nivellement à déplacement alternatif - RS 7046
D : Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 482 catégorie D : Engins de compactage - RS 7047
E : Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 482 catégorie E : Engins de transport - RS 7048
F : Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 482 catégorie F : Chariots de manutention tout-terrain - RS 7049
G : Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 482 catégorie G : Conduite hors production des engins - RS 7023

